

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 842

présenté par  
M. Ramos

-----

**ARTICLE 11**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, trente repas par an servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge ne sont constitués que de protéines végétales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but d'anticiper et accompagner le changement alimentaire. Les faits sont plus têtus que les opinions, la consommation de viande diminue et continuera de diminuer. Les consommateurs demandent une baisse de la consommation de viande et une augmentation de la qualité gustative, il faut donc répondre à cela en proposant un repas végétarien dans les restaurants collectifs, ceci une fois par semaine, soit 30 repas par an. Les économies réalisées via cette mesure permettront un achat de viande de meilleure qualité et surtout majoritairement provenant de France, ce qui n'est actuellement pas le cas, car 70 % de la viande en restauration collective est issue de l'étranger.